Les démarches après décès, *c'est :*

- **Faire valoir les droits et déclencher les aides :** mettre en place les pensions de réversion, obtenir les aides sociales...)
- **Respecter les obligations :** prouver sa qualité d'héritier, payer les factures du défunt...
- **Régulariser la situation sociale et administrative :** arrêter les prélèvements sur le compte bancaire du défunt, transférer ou résilier les contrats d'assurances, les abonnements...
- **Récupérer les capitaux dus aux héritiers :** débloquer le capital décès, l'épargne salariale...

Ces démarches sont longues et complexes à réaliser car elles varient en fonction de la situation du défunt et de ses ayants droit.

Les avantages pour vos familles

GAIN DE TEMPS : *1 heure d'entretien téléphonique* pour tout régler grâce à l'expertise de nos conseillers*

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ* : *un conseiller dédié pour chaque famille avec suivi de plusieurs mois*

MISE EN PLACE DES DROITS SOCIAUX* : *démarches réalisées auprès des organismes pour le versement de la pension de réversion, du capital décès, de l'allocation de soutien familial...*

RÉCUPÉRATION DE CAPITAUX* : *démarches réalisées pour le déblocage du capital des assurances vie, des assurances décès...*

*formules « Essentielle » et « Tranquillité »

Les avantages pour votre entreprise

***MISE EN PLACE IMMÉDIATE ET GRATUITE** DES SERVICES,*

***AUCUN ENGAGEMENT** DANS LA DURÉE,*

***FORMATION** INITIALE **ET ACCOMPAGNEMENT** DE VOS COLLABORATEURS,*

***SOUPLESSE** DE MISE EN PLACE ET DE FACTURATION,*

***COMMISSIONNEMENT** SUR LES SERVICES RÉALISÉS.*

Mars 2024 - Création : www.lacartegraphique.com

Caélis

Le spécialiste
des démarches après décès et de la récupération de capitaux

Centre d'Affaires Alizés
22 rue de la Rigourdière
35510 CESSON-SÉVIGNÉ
02 30 07 00 22
contact@caelis-france.com
www.caelis-france.com

SARL au capital de 8 000 Euros - SIREN 501 255 871 - RCS Rennes - APE 8299 Z

Parce que l'accompagnement de vos familles est bien plus qu'une simple formalité, ***conjuguons nos expertises.***

NOS PRODUITS

LE GUIDE DES DÉMARCHES APRÈS DÉCÈS

Il permet aux familles de disposer d'un **support papier fiable et efficace**, mis à jour régulièrement.

Sa présentation innovante est **unique sur le marché**.

Le guide, **personnalisable** aux logo et visuels de l'entreprise de pompes funèbres, est un véritable vecteur de communication.

L'APPLICATION I-COURRIERS APRÈS DÉCÈS (I-CAD)

Elle est exclusivement dédiée à la gestion des démarches administratives après décès. Elle permet aux familles qui veulent gérer elles-mêmes leurs démarches de bénéficier de **conseils professionnels adaptés** à leur situation et d'**éditer leurs courriers personnalisés**.

L'accès à l'application est intégré dans les guides des démarches offrant ainsi le choix du support à chaque utilisateur. Cet outil permet de répondre à la demande croissante d'une population **de plus en plus connectée**.

LA VALISETTE PERSONNALISÉE

Elle permet à la famille de rasembler et transporter l'ensemble des documents liés aux obsèques.

> Pour une offre évolutive

NOS SERVICES

LE DIAGNOSTIC GRATUIT

Il permet aux familles de **bénéficier de notre expertise** avant de commencer leurs démarches administratives après décès.

A l'issue de la réalisation du diagnostic, 3 formules d'accompagnement permettent aux proches de bénéficier de **l'offre la plus adaptée** à leur situation.

Avec le "Diagnostic gratuit", l'entreprise de pompes funèbres dispose d'un service à **forte valeur ajoutée**.

LE SERVICE "COURRIERS APRÈS DÉCÈS"

Décliné en 3 options (Initiale, Essentielle et Tranquillité), il permet à chaque famille de bénéficier d'un **accompagnement personnalisé***.

Nos conseillers récupèrent les capitaux dus aux ayants droit, mettent en place les aides et les droits auxquels les proches peuvent prétendre. Ils rédigent et envoient l'ensemble des courriers et restent **à leur disposition pendant plusieurs mois**.

Le service "Courriers après Décès" est **un facilitateur et un accélérateur** pour l'obtention des droits sociaux très souvent ignorés des familles.

*En option : Gestion de la vie numérique du défunt

	Diagnostic (GRATUIT)	formule INITIALE*	formule ESSENTIELLE* (Assistance 3 mois)	formule TRANQUILLITÉ* (Assistance 6 mois)
POUR QUI ?	Pour tous	Pour la famille souhaitant gérer ses démarches en toute autonomie.	Pour la famille souhaitant un accompagnement personnalisé partiel.	Pour la famille souhaitant un accompagnement personnalisé total.
COMMENT ?	ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE : Bilan de la situation sociale et administrative du défunt Premiers conseils	Diagnostic + ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC ENVOI D'UN MAIL AUX PROCHES DU DÉFUNT COMPRENANT : Un tableau récapitulatif personnalisé des démarches à effectuer + Les 2 courriers-types nécessaires à la rédaction des courriers + Un code d'accès à l'application « i-courriers après décès »	Diagnostic + ENTRETIEN TÉLÉPHONIQUE POUR LA RÉALISATION DES DÉMARCHES CONCERNANT : **LA SANTÉ** assurance maladie mutuelle... **LES REVENUS** salaires, retraites, pension d'invalidité... **LES ORGANISMES FINANCIERS** banques, crédits, assurances-vie.... Envoi des courriers à la famille sous 24 heures	Diagnostic + La formule ESSENTIELLE + LA RÉALISATION DES DÉMARCHES CONCERNANT : **LES IMPÔTS** revenus, taxe foncière... **LES ASSURANCES** habitation, véhicule, autres contrats... **LES ABONNEMENTS** électricité, gaz, eau, téléphonie, magazines... **LE LOGEMENT** bail, syndic, allocations logement... **LES ORGANISMES DIVERS** tutelle, APA, MDPH, CESU... Envoi des courriers à la famille sous 24 heures